

République Française

Département de la **HAUTE-SAÔNE**
Arrondissement de **LURE**
Canton de **SAULX**
MAILLERONCOURT-CHARETTE
ASSOCIATION FONCIÈRE

Le 18 avril 2024.

NOTE D'INFORMATION

Objet : Mise à jour des informations cadastrales dont la taxe relève de l'association foncière.

La mise à jour des informations cadastrales est une procédure très importante qui nécessite l'intervention de plusieurs acteurs.

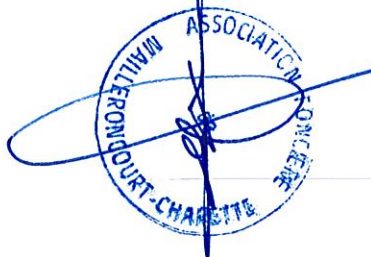
En cas de défaut, des erreurs peuvent donc survenir dans le calcul de l'assiette de la taxe d'un bien. Il est par exemple possible d'observer l'oubli d'une propriété, le changement d'un propriétaire ou l'erreur sur un propriétaire.

L'AF n'a pas toujours une mise à jour du cadastre des différentes opérations vente, bornage, permis de construire et autres demandées par les particuliers.

Il appartient donc à chacun de bien vouloir vérifier son relevé parcellaire et de faire remonter à l'AF toute anomalie le concernant.

Je vous en remercie par avance.

Le président
Jean Sylvain GABLE



Destinataires :

- Préfecture de Vesoul ; 1 rue de la préfecture 70000 VESOUL .
- Madame Christine MATHIEU-YODER, chambre d'agriculture de la Haute-Saône – 17 Quai Yves Barbier 70004 VESOUL ;
- Madame Patricia COLIN, Service gestion comptable LUXEUIL 17 rue Jean Jaurès – 70003 LUXEUIL LES BAINS.